

Publié le 12/05/2012 à 06h00

## S'unir pour l'eau et la biodiversité



Le Bas-Armagnac et la CdC de la Ténarèze travaillent sur le projet intitulé Eau et biodiversité en pays d'Armagnac. (photo r. h.)

Les deux communautés de communes (CdC) du Bas-Armagnac et de la Ténarèze ont lancé, mercredi à Nogaro, puis à Lagardère, un projet commun intitulé « Eau et bio- diversité en pays d'Armagnac ». L'idée : construire un « projet basé sur une démarche volontaire et participative de l'ensemble des acteurs du territoire visant à mettre en place une autre gestion, plus efficace et plus économe, en matière de gestion et d'aménagement du territoire (bords de route, cours d'eau,...) ».

Pour Alain Canet, directeur d'Arbre et paysage, il faut « sortir de la contradiction entre la protection de l'environnement et la production », tandis que Guillaume Richard, agriculteur et technicien bio de Terres de Gascogne, a expliqué comment faire. Depuis quatorze ans, les 50 ha qu'il exploite avec son père ne connaissent plus de labour. Il ne retourne plus la terre. Il passe seulement les semoirs et pratique l'assolement. Résultat : le pourcentage de matière organique a augmenté tout comme les rendements. Il travaille la terre deux fois moins longtemps. Pour faire comme lui, il estime qu'il faut un accompagnement et une longue expérimentation sur chaque type de sol.

### PUBLICITÉ

#### « De nouvelles pratiques »

Un groupement, formé par Arbre et Paysage, les fédérations de chasse et de pêche et Pierre et Terre, proposera ainsi de nouvelles pratiques de gestion de l'espace, plus respectueuses de l'environnement. Pierre Guichanné, président de la CdC du Bas-Armagnac, a expliqué qu'il s'agit d'améliorer la qualité touristique du paysage. Et d'anticiper les réglementations qui s'annoncent. Jean-Claude Peyrecave, agriculteur, maire de Blaziert et conseiller général, président de la CdC de la Ténarèze, s'est félicité, comme Pierre Guichanné, que ce projet mette en valeur la complémentarité des deux CdC. En effet, leurs terres agricoles sont différentes, donc « si ça marche chez nous, ça marchera partout ».

Pour Philippe Dudez, du Pays d'Armagnac, « les deux CdC seront dans le même Schéma de cohérence territoriale. Le projet, emblématique, permettra de maintenir des terres agricoles à haute valeur environnementale ».

© www.sudouest.fr 2012